



Réf: NCP-GB –Sp1 Invitation

5 octobre 2021

NOTIFICATION

**Première session extraordinaire de l'Organe directeur du Traité international sur les ressources
phytogénétiques pour l'alimentation et l'agriculture**

7 – 8 décembre 2021

Chère Madame/ Cher Monsieur,

J'ai l'honneur de vous informer que la première session extraordinaire de l'Organe directeur se tiendra les 7 et 8 décembre 2021, et sera précédée de consultations régionales et interrégionales virtuelles. La réunion débutera à 12:00h, heure d'Europe centrale (UTC+1) le mardi 7 décembre 2021.

En raison des circonstances exceptionnelles découlant de la pandémie mondiale de COVID-19, la Neuvième session de l'Organe directeur, initialement prévue pour décembre 2021, a été reportée à mai 2022. Par conséquent, le Bureau de la Neuvième session de l'Organe directeur a estimé qu'une session extraordinaire serait nécessaire pour adopter un budget provisoire pour 2022, afin de permettre au Traité et à son Secrétariat de continuer à fonctionner jusqu'à ce que l'Organe directeur adopte le budget ordinaire pour l'exercice biennal 2022–2023.

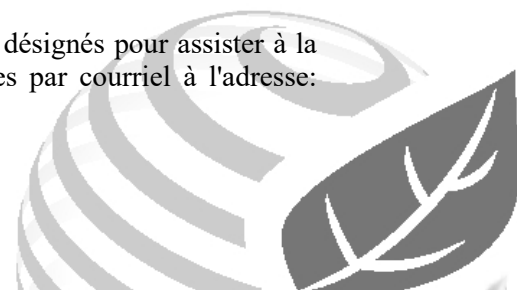
La première session extraordinaire de l'Organe directeur est convoquée conformément aux dispositions de l'Article 19 du Traité international, et est ouverte à toutes les Parties contractantes au Traité international ainsi qu'à des observateurs. Conformément aux dispositions de l'Article 4.3 du Règlement intérieur de l'Organe directeur, la session est convoquée par le Président de la Neuvième session de l'Organe directeur, en accord avec le Bureau et sur consultation du Directeur général de la FAO et du Secrétaire.

Les travaux de la session se dérouleront en anglais, arabe, chinois, espagnol, français, et russe, et de manière virtuelle, conformément aux orientations formulées par le Bureau de la Neuvième session de l'Organe directeur. L'ordre du jour provisoire est disponible sous: <http://www.fao.org/plant-treaty/meetings/meetings-detail/fr/c/1397828/>

Le Secrétariat souhaiterait être informé, le plus tôt possible, des noms, titres officiels, adresses et comptes de courriel des représentants désignés pour participer à la session. L'inscription en ligne pour les pays est disponible via le portail des Membres de la FAO qui est accessible au moyen d'un mot de passe: <http://www.fao.org/members-gateway/fr/>. Les instructions relatives à l'inscription en ligne peuvent être téléchargées à partir du portail. L'inscription en ligne nécessite l'insertion d'une adresse électronique dans le formulaire d'accréditation. Le lien d'accès à la réunion virtuelle sera disponible dès réception des informations requises susmentionnées et la même adresse électronique devra être insérée dans le formulaire d'inscription à la plateforme Zoom pour permettre aux représentants d'accéder à la plateforme de réunion en ligne.

Les **observateurs**, y compris ceux d'organisations internationales, désignés pour assister à la réunion sont priés de communiquer leurs noms, titres officiels et adresses par courriel à l'adresse: PGRFA-Treaty@fao.org

.../...



Chaque **Partie contractante** est priée de faire parvenir au Secrétariat du Traité international sur les ressources phylogénétiques pour l'alimentation et l'agriculture les pouvoirs du ou des délégué(s), suppléant(s), expert(s) et conseiller(s) qui participeront à la réunion, dans la mesure du possible le **5 novembre 2021** au plus tard. Les pouvoirs des délégations nationales doivent indiquer quels sont parmi les membres de la délégation, le délégué, le suppléant et le ou les conseiller(s), et doivent être soumis au Secrétariat du Traité international par courriel à l'adresse suivante :

M. Kent Nnadozie

Secrétaire

Traité international sur les ressources phylogénétiques pour l'alimentation et l'agriculture

Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture

Viale delle Terme di Caracalla

00153 Rome, Italie

Courriel: PGRFA-Treaty@fao.org

Veillez noter que pour être valides, les pouvoirs des Membres et Membres associés de l'Organisation doivent se présenter sous la forme suivante :

- i. ils doivent être signés par l'une des personnes suivantes ou en son nom: le chef de l'État, le chef de Gouvernement, le ministre des Affaires étrangères ou ministre intéressé ;
 - ii. lettres signées par un ambassadeur, un chef de mission ou un chargé d'affaires, comportant une phrase confirmant que celui-ci agit sur instruction de son gouvernement;
 - iii. "ordre de mission" signé par le ministre intéressé et sur lequel la session est expressément mentionnée;
 - iv. note verbale; et
 - v. copie scannée des pouvoirs originaux.
- Un modèle de pouvoirs est ci-joint pour votre information.

Selon l'Article 27, le Traité international est ouvert à l'adhésion de tous les Membres de la FAO et de tous les États qui, bien que n'étant pas Membres de la FAO, sont membres des Nations Unies, de l'une de ses institutions spécialisées ou de l'Agence internationale de l'énergie atomique. Un modèle d'instrument d'adhésion est ci-joint.

Toute requête ou demande d'information doit également être adressée au Secrétariat du Traité international sur les ressources phylogénétiques pour l'alimentation et l'agriculture à l'adresse électronique susmentionnée.

Le Secrétariat du Traité international publiera des informations supplémentaires sur les aspects logistiques à mesure qu'elles seront disponibles sur le site: <http://www.fao.org/plant-treaty/meetings/meetings-detail/fr/c/1397828/>

Veillez accepter, Madame/Monsieur, l'assurance de ma plus haute considération.



Kent Nnadozie

Secrétaire

Traité international sur les ressources phylogénétiques
pour l'alimentation et l'agriculture

LETTRE DE CRÉANCE
(Modèle)

[Nom du Ministère]

LE MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES DE [ÉTAT]

Jugeant souhaitable que le Gouvernement de [État] soit représenté à la première session extraordinaire de l'Organe directeur du Traité international sur les ressources phytogénétiques pour l'alimentation et l'agriculture, qui se tiendra en ligne, les 7 et 8 décembre 2021,

DÉCIDE

De nommer une délégation chargée de participer à la réunion susmentionnée et de désigner comme:

Délégué

[Nom] – [Titres]

Suppléant

[Nom] – [Titres]

Conseiller(s)/expert(s)

[Nom] – [Titres]

[Nom] – [Titres]

Signature et cachet [date et lieu]

MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES



TRAITÉ INTERNATIONAL SUR LES RESSOURCES PHYTOGÉNÉTIQUES POUR L'ALIMENTATION ET L'AGRICULTURE

MODÈLE D'INSTRUMENT D'ADHÉSION

Le Gouvernement de [**nom du pays**] a l'honneur de se référer au Traité international sur les ressources phytogénétiques pour l'alimentation et l'agriculture, approuvé par la Conférence de la FAO au cours de sa Trente-et-unième session en novembre 2001, et de notifier au Directeur général de l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture que [**nom du pays**] adhère par les présentes au Traité sus-mentionné conformément à l'article 27 dudit traité et s'engage formellement à en observer toutes les dispositions.

[**Date**]

[Signature par l'une des autorités nationales ci-après]

- Chef de l'Etat **ou**
- Chef du Gouvernement **ou**
- Ministre des Affaires étrangères **ou**
- Ministre concerné
-

[SCEAU]